

LE PARC ROI BAUDOIN

Fiche 8 – Situation des zones de confort potentielles

1. CARACTERISATION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune : Jette et Ganshoren

Superficie : 36 hectares et 72 ares (Phase I : 12 hectares et 90 ares, Phase II : 4 hectares et 76 ares, Phase III : 19 hectares et 6 ares).

Vocation : Parc de quartier à fonction récréative

Caractéristiques : Le parc Roi Baudouin est un vaste ensemble de bois, de prés, de zones marécageuses, de parcs et d'étangs. Il est subdivisé trois parties distinctes (Phase I, II et III). Chaque phase correspond à une philosophie d'aménagement particulière. Il s'étire d'est en ouest dans la vallée du Molenbeek et constitue au nord-ouest de Bruxelles (commune de Jette) avec les marais et les bois qu'il relie, un ensemble de paysages semi-naturels et de zones plus récréatives.

Situation :

La *phase I* du parc est entouré par la rue Dupré, la rue Bonaventure, la rue Valère Broekaert et finalement l'Avenue du Sacré-Cœur où se trouve une piste cyclable permettant d'atteindre la *phase II* du parc.

La longue bande rectangulaire de la *phase II* établit la jonction entre la rue Eugène Toussaint (frontière entre la *phase I* et *II*) et l'Avenue de l'Exposition. La rue Antoine Baeck longe la *phase II*.

La *phase III* est située entre l'Avenue de l'Exposition à l'est et le bois de Laerbeek à l'ouest et longée par la voie de chemin de fer Bruxelles-Termonde au Sud. La *phase III* est également traversé par la Petite rue Sainte-Anne.

Equipements :

Phase I : terrain multisports, demi-tonneau pour la pratique du skate-board, piste cyclable, étang accessible aux pêcheurs, bancs et poubelles.

Phase II : plaine de jeux (3-7 ans), piste cyclable, pontons, bancs et poubelles.

Phase III : plaine de jeux (7-12 ans), aire de repos, fontaine, restaurant avec terrasse, bancs et poubelles.

Entrées :

Phase I : avenue du Sacré-Cœur, chaussée de Wemmel, rue Eugène Toussaint, rue Valère Broekaert et rue Bonaventure.

Phase II : rue Eugène Toussaint, avenue de l'Exposition et rue Antoine Baeck.

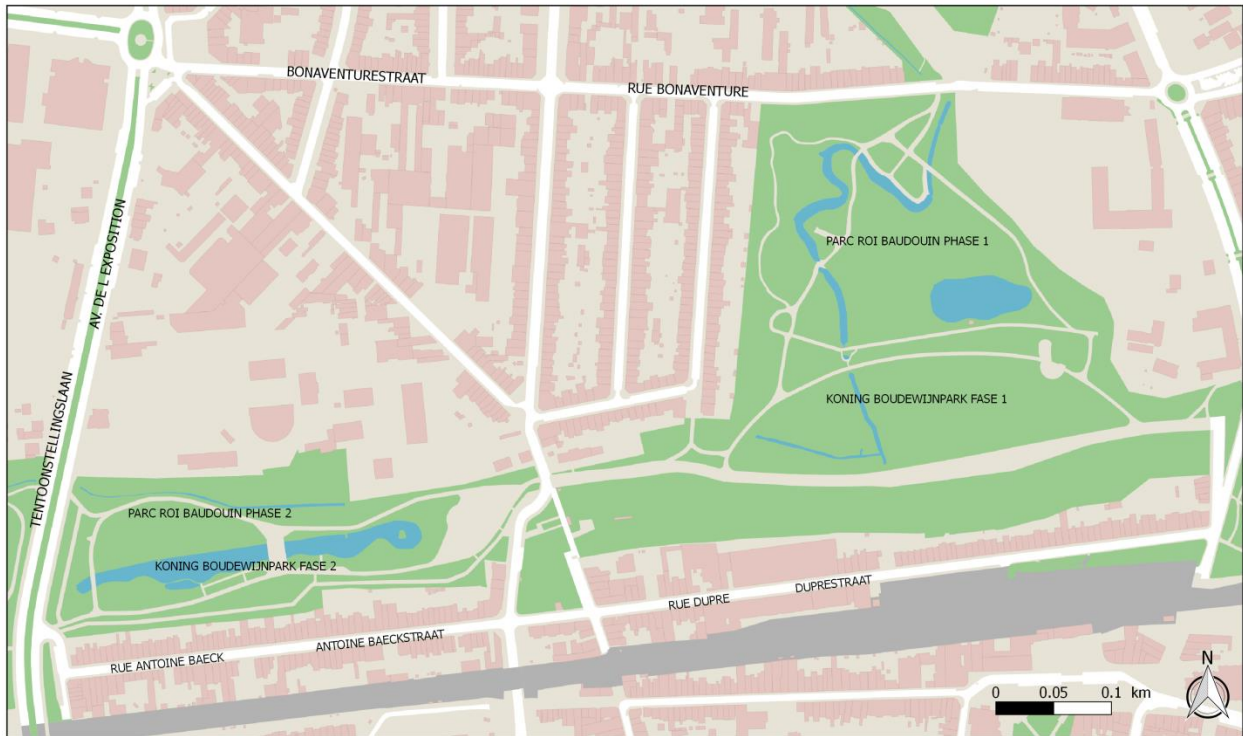
Phase III : avenue de l'Exposition, avenue du Laerbeek et Petite rue Sainte-Anne.

Population : Les alentours du parc comptent entre 160 et 200 hab/ha.

Statut : Parc non classé, les phases I et III du parc sont repris en « Zone spéciale de Conservation Natura 2000 ».

Gestionnaire : Bruxelles Environnement

Propriétaire : Région de Bruxelles-Capitale



Légende

- Espace vert
- Eau de surface



Réalisé avec / Verwezenlijkt door middel van Brussels Urbis
Distribution / Verdeling & Copyright CIRB-CIRG
Fond de plan / Achtergrond : © IGN-WGI

Figure 1 : Localisation de la zone. Source : Bruxelles Environnement, 2015

2. SITUATION ACOUSTIQUE

Remarque : Cette fiche porte sur la situation acoustique du parc Roi Baudouin – Phase II, en bordure de l'avenue de l'Exposition (point noir reconnu dans le plan bruit).

2.1. POINTS DE MESURES

Bureau d'étude : BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Dates de la campagne : du 11 au 24 avril 2006

Types de mesures :

- Longues durées

Conditions météo : pas d'informations

2.2. CONSTATS

Phase II :

L'Avenue de l'Exposition a été identifiée comme la principale source de nuisance sonore aux abords du Parc Roi Baudouin. La limite de vitesse à 50km/h est respectée depuis 2006 grâce à l'installation d'un radar.

Les niveaux sonores atteignent 63 dB(A) le long de la voirie, au niveau du trottoir. Le cheminement entre le trottoir et le talus est exposé à des niveaux supérieurs à 53 dB(A). Au-delà du talus, le bruit diminue progressivement en direction du centre du parc pour arriver aux alentours de 52 dB(A). La campagne de mesure a permis de constater que l'ambiance sonore du parc peut être qualifiée de « calme » dans la partie située à l'Est de la *phase II* du parc.

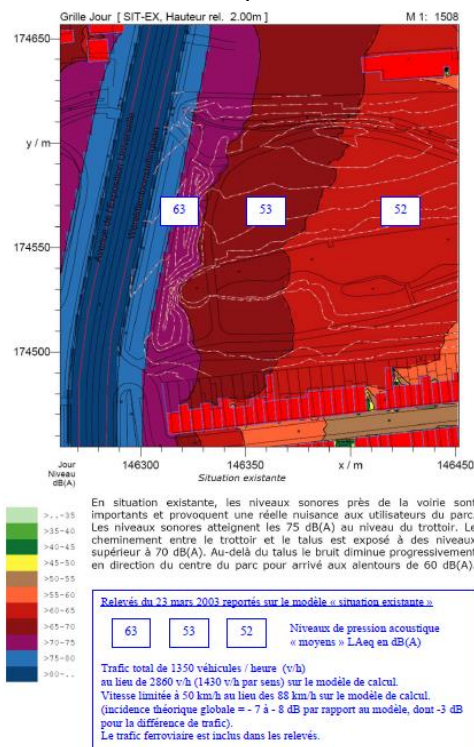


Figure 2 : Niveaux sonores L_{Aeq} dB(A) – 2006 journée.
Source : BRUXELLES ENVIRONNEMENT, 2006

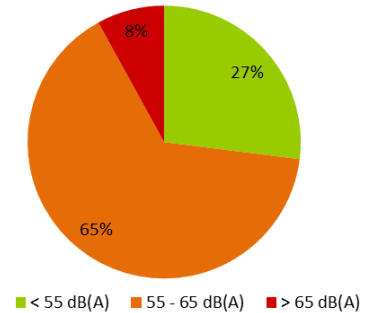
Suite à une étude dirigée par le bureau l'Escaut en 2007, la situation a été modifiée par un déplacement du talus, un reprofilage du paysage et une entrée en chicane. Seulement aucune étude acoustique détaillée et basée sur ces changements n'a été réalisée. Néanmoins, les études réalisées par le BRAT en 2010, nous permettent d'en dire davantage sur la validation du point noir (voir ci-dessous).

2.3. VALIDATION DU POINT NOIR

Les principales constatations suite aux mesures réalisées par le BRAT en 2010 (Lden) sont les suivantes :

- 8 % de la superficie du parc Roi Baudouin *phase II* atteint un niveau sonore supérieur à 65dB(A). Cette superficie correspond donc à une situation de gêne excessive.
- 64 % de la superficie du parc atteint un niveau sonore situé entre 55 et 65 dB(A). Un niveau inférieur à 55 dB(A) est attribué à 27% de la superficie du parc. Les zones correspondantes à ces niveaux sont donc inférieures au seuil d'intervention (65 dB(A)).

Ambiance sonore du parc Roi Baudouin phase II(Lden)



Le parc Roi Baudouin est donc un **point noir acoustique prioritaire**, vu que plus de 50% de la superficie du parc atteint des niveaux sonores supérieures à 55 dB Lden.

3. FACTEURS INFLUENÇANT LE BRUIT

3.1. TOPOGRAPHIE ET PROFIL DES LIEUX

Entre les *phases II* et *III*, les travaux d'aménagement de l'avenue de l'Exposition ont fortement perturbé la topographie naturelle de la vallée en obstruant le creux au moyen de talus de remblais jusqu'à 2 mètres plus haut que le niveau naturel.

Les aménagements du parc (déplacement de l'ancien talus, reprofilage du paysage et l'entrée en chicane) ont permis de diminuer sensiblement les nuisances sonores du parc. Les photos et la carte ci-dessous permettent de se rendre compte de la situation actuelle.



Aménagement du parc. Source : Bruxelles Environnement



Entrée « chicane ». Source : Google

3.2. AXES ROUTIERS ET FERROVIAIRES A PROXIMITE

La phase II du parc Roi Baudouin est bordé à l'ouest par l'Avenue de l'Exposition. Cette avenue est définie comme une voie de pénétration importante dans la ville. Cet axe routier, fortement fréquenté tout au long de la journée, dispose d'un radar limitant la vitesse à 50km/h.

Cette voie a été identifiée comme la principale source de nuisance sonore.